

ADMINISTRATION DU PROGRAMME1 - Mécanismes garantissant la participation de la direction au programme EAF

La présidente du Comité ministériel de l'EAF est la directrice de la gestion du personnel, qui agit également comme Conseiller auprès du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures sur le statut de la femme.

Le chef de la Section de l'emploi et celui de la Section de la formation et du perfectionnement sont membres du Comité ministériel de l'EAF. Les chefs de section de la Direction de la gestion du personnel sont chargés de fixer leurs objectifs et d'évaluer les progrès enregistrés. Ils fournissent, avant chaque réunion du Comité des rapports sur leurs objectifs. Des notes de service sont envoyées aux directeurs des membres du Comité pour leur expliquer que l'EAF constitue une activité ministérielle légitime et que les employés doivent disposer d'une période de temps raisonnable pour s'y consacrer.

L'un des agents de la Section de l'emploi est responsable de la coordination du recrutement spécial. La coordonnatrice de l'EAF a ses bureaux dans la Section de la politique et de la planification. Il lui est donc possible d'introduire une perspective EAF dans deux secteurs importants de la gestion du personnel et d'avoir de fréquents entretiens avec tous les chefs de section de la Direction.

Comme les deux tiers des employés du Ministère appartiennent au Service extérieur, la nécessité d'une formation permanente pour les gestionnaires et les employés permutants s'impose. La navette qu'ils sont appelés à faire entre différentes cultures où les rôles joués par les femmes sont parfois opposés, par exemple dans le monde islamique et en Europe orientale, fait ressortir le besoin de séances d'information. Cela se fait en introduisant une composante